



DECISION  
N° 98.00.620.033.0 DU 2 SEPTEMBRE 1998

**ADDITIF n° 5**  
**au certificat d'approbation C.E. de type**  
**n° 94.00.626.010.0 du 27 décembre 1994**

Le présent additif concerne le pont-bascule MASTER K type PB, qui diffère du modèle faisant l'objet du certificat précité et de ses additifs n° 1 du 31 janvier 1996 (1), n° 2 du 11 juillet 1996 (2), n° 3 du 9 décembre 1996 (3) et n° 4 du 10 mars 1998 (4), par :

- l'ajout d'une version PB7 "HEC" dont le dispositif récepteur de charge est décrit dans le certificat d'approbation C.E. de type n° 97.00.620.013.0 du 28 juillet 1997 faisant l'objet de la révision 1 du 15 mai 1998 (5),
- l'ajout d'une version PB8 "ELEC" dont le dispositif récepteur de charge est décrit dans le certificat d'approbation C.E. de type n° 97.00.620.013.0 du 28 juillet 1997 faisant l'objet de l'additif n° 1 du 11 décembre 1997 (6) et de la révision 1 du 15 mai 1998,
- l'ajout de nouveaux capteurs à la liste des cellules de pesée destinées à équiper les versions de ce pont-bascule (tableau 2),
- la modification des caractéristiques des différentes versions suivant les indications du tableau 1.

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du présent additif et comprend 2 pages.

Les autres caractéristiques fixées par les certificats d'approbation C.E. de type précités et leurs additifs restent inchangées.

LE SOUS-DIRECTEUR DE LA METROLOGIE,

J.F. MAGANA

(1) Décision n° 96.00.626.001.0 du 31 janvier 1996.  
(2) Décision n° 96.00.626.004.0 du 11 juillet 1996.  
(3) Décision n° 96.00.620.020.0 du 9 décembre 1996.  
(4) Décision n° 98.00.620.005.0 du 10 mars 1998.  
(5) Décision n° 98.00.620.022.0 du 15 mai 1998.  
(6) Décision n° 97.00.620.021.0 du 11 décembre 1997.





ANNEXE A L'ADDITIF N° 5 AU CERTIFICAT N° 94.00.626.010.0 DU 27 DECEMBRE 1994

**Page 1/2** Toutes les propriétés de ce modèle, qu'elles soient décrites ou non, ne doivent pas être contraires à la législation en vigueur et aux dispositions de la norme européenne EN 45501:1992/AC:1993 qui est prise comme référentiel.

**1°) DESCRIPTION GENERALE**

Les caractéristiques du pont-bascule MASTER K type PB, modifiées par le présent additif sont précisées dans les tableaux ci-après :

• **Tableau n°1**

VERSION du pont-bascule	Dimensions du dispositif récepteur de charge (en m)	Portée maximale Max (en t)	Echelon e (en kg)	Nombre de capteurs (N)	Modèle de capteur (*) N°
PB 1	Longueur ≤ 45 largeur ≤ 8	Max ≤ 100	e ≥ 5	4 ≤ N ≤ 12	1/2/3/9/11 12/13/14/15/16
PB 2	Longueur ≤ 45 largeur ≤ 8	Max ≤ 100	e ≥ 5	4 ≤ N ≤ 12	1/2/3/9/11 12/13/14/15/16
PB 3	Longueur ≤ 22 largeur ≤ 8	Max ≤ 100	e ≥ 5	4 ≤ N ≤ 8	1/2/3/9/11 12/13/14/15/16
PB 4	Longueur ≤ 45 largeur ≤ 8	Max ≤ 100	e ≥ 5	4 ≤ N ≤ 12	1/2/3/9/11 12/13/14/15/16
PB 5	Longueur ≤ 25 largeur ≤ 8	Max ≤ 100	e ≥ 5	4 ≤ N ≤ 12	1/2/3/9/11 12/13/14/15/16
PB 6	Longueur ≤ 25 largeur ≤ 8	Max ≤ 100	e ≥ 5	N = 1	4/5/6/7 8/10/17/18
PB 7 "HEC"	Longueur ≤ 25 largeur ≤ 8	Max ≤ 100	e ≥ 5	N = 1	4/5/6/7 8/10/17/18
PB 8 "ELEC"	Longueur ≤ 25 largeur ≤ 8	Max ≤ 100	e ≥ 5	4 ≤ N ≤ 12	1/2/3/9/11 12/13/14/15/16

**Page 2/2** • Tableau n° 2 : complétant le tableau n° 2 de l'annexe au certificat n° 94.00.626.010.0 du 27 décembre 1994 complété par le tableau n° 2 à l'additif n° 4 du 10 mars 1998.

N°	Fabricant	Type	N° de certificat
2	REVERE	CSP-M 10 à 60 Compression	SDM n° C9302 ou SDM n° C9502
15	SCHENCK	RT.K.. Compression	PTB N° D09.95.17
16	SCHENCK	RTN Compression	PTB N° D09.96.20
17	HBM	Z6C Flexion	NMi N° TC2207
18	REVERE	SHBxR Flexion	NMi N° TC2508

**2°) CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION**

Les caractéristiques métrologiques des instruments étant dépendantes de celles de leurs modules constitutifs, la preuve de la compatibilité du dispositif récepteur de charge, du dispositif indicateur et du dispositif équilibreur et transducteur utilisés doit être apportée par le fabricant lors de la vérification C.E.

(\*) Voir tableau n° 2 de l'annexe au certificat n° 94.00.626.010.0 du 27 décembre 1994 complété par le tableau n° 2 de l'additif n° 4 et par le tableau n° 2 ci-après.

